

Transmission d'entreprise aux salariés sous forme de SCOP





Fiers de travailler en COOPÉRATIVE!

































































































































































































































































































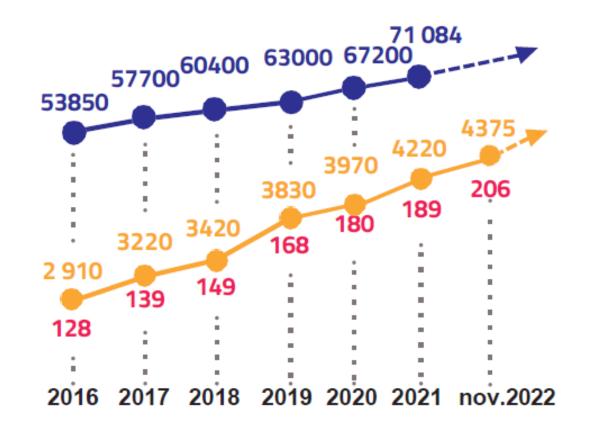








Présence des coopératives :



Nombre de coopérateurs au National

Nombre de coopérateurs sur le Grand Est

Nombre de coopératives sur le Grand Est



Coopératives du Grand Est issues d'une transmission :















www.germat.fr















www.bigmat.fr





























TRACES



Les enjeux de la transmission aux salariés :

- Apporter une solution au départ en retraite de la génération du baby boom :
 - Transmission familiale de moins en moins fréquente
- Profil des repreneurs plus jeune (moins de capacité financière) des exigences bancaires de plus en plus drastiques
- Positionner les salariés comme des repreneurs à part entière afin de :
 - Préserver leur outil de travail et leur emploi
 - Leur permettre d'accéder financièrement à l'achat' de leur entreprise

Une solution de plus en plus étudiée...

...qui présente des intérêts



Avantages pour le cédant :

- Une succession en douceur avec la possibilité de départ progressif du cédant
- Une transmission qui réduit le risque d'échec
- Une valorisation équilibrée de l'entreprise préservant l'intérêt des deux parties
- Une solution pour des entreprises complexes à transmettre en raison de la taille, de la technicité, de la zone géographique...
- Accompagnement au montage en partenariat avec les conseils de l'entreprise
- Un reseau coopératif qui peut être intéressé de s associer avec les salariés

Les facteurs clés de succès :

- L'anticipation et la préparation du projet
- Un cédant motivé par la démarche
- Des salariés avec un savoir faire reconnu
- Une confiance réciproque et un attachement entre cédant et salariés
- Une situation saine (marché, résultat, outil de travail...)



Les facteurs clés de succès :

- Les salariés impliqués au capital et intéressés aux résultats sont plus motivés à la réussite de leur entreprise (moins de turn-over des salariés et des compétences)
- Un ou plusieurs « leaders » ou encadrabnts
- Des cédants et des repreneurs accompagnés pour limiter les risques d'échecs



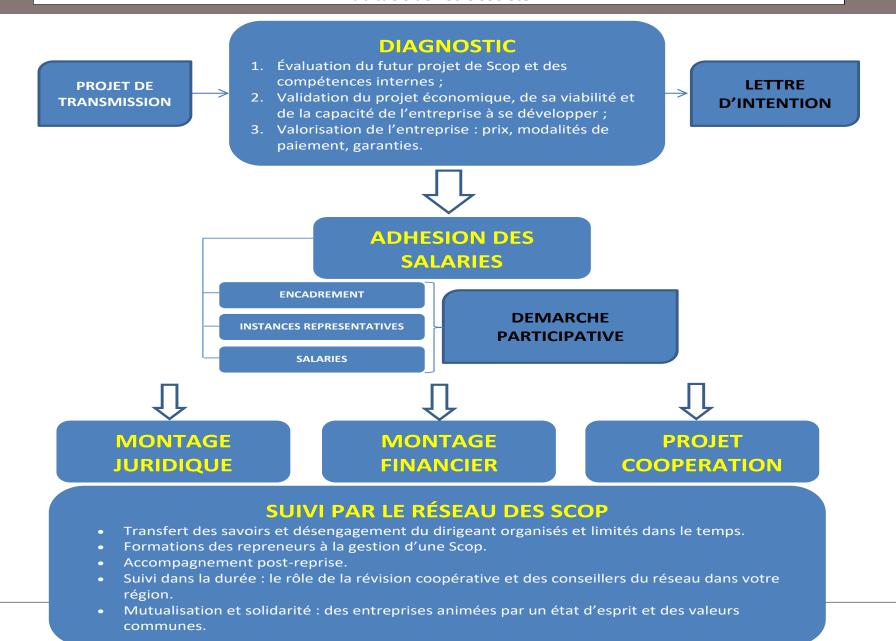
Les schémas juridiques envisageables :

- Cession du fonds de commerce à une SCOP créée à cet effet (SARL ou SA)
- Transformation de société en SCOP et retrait du cédant



SCHEMA DE TRANSMISSION - Gage de pérennité

Le projet de transmission se fait en partenariat avec l'Union régionale des Scop associée aux conseils habituels de votre société.





Les grands principes des SCOP



Une SCOP, c'est ...:

Une société commerciale comportant 3 grandes particularités :

- Salariés associés majoritaires au capital social
- Une répartition équitable des résultats
- Capital social variable



Les SCOP sur le plan social :

Les Associés :

- Ils sont salariés de la SCOP et soumis aux droit du travail et aux conventions du secteur.
- Ils cotisent aux mêmes caisses que les entreprises classiques et aux ASSEDIC.



Les SCOP sur le plan social :

Les Dirigeants:

- Le (ou les) gérant, les administrateurs et le président directeur général, élus par les associés sont considérés comme des salariés au sens de la législation sociale.
- Ils souscrivent aux mêmes caisses et bénéficient des mêmes protections.



Les SCOP sur le plan économique :

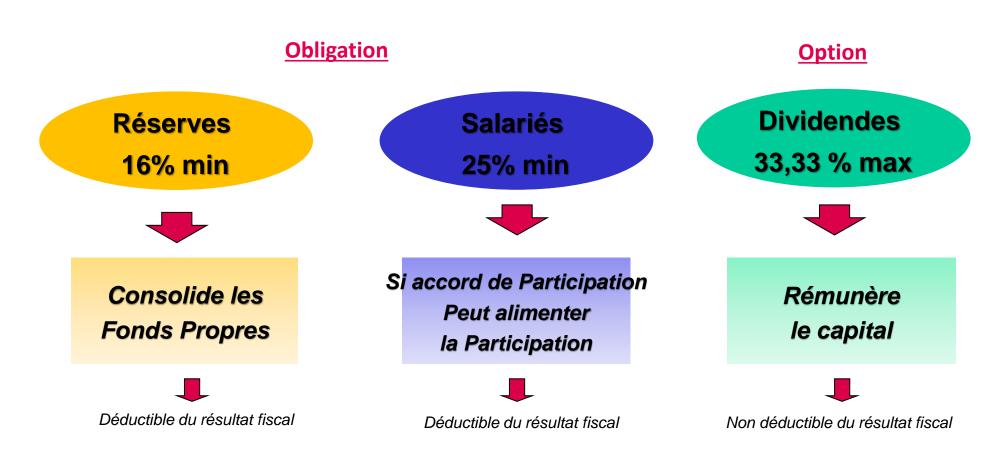
Le régime d'imposition :

- Les SCOP sont assujetties à l'impôt sur les Sociétés (I.S.), au taux normal.
- Les salariés-associés déclarent leur salaire et leur part de bénéfice (sauf cas particulier de l'accord de participation) et acquittent l'impôt sur le Revenu des personnes physiques.



Une répartition équitable des résultats - Cadre réglementaire :

Une SCOP doit répartir l'intégralité de son résultat en respectant les conditions suivantes :





Les SCOP sur le plan juridique :

Le Capital:

- Il est variable à tout moment sans formalité complexe.
- Il est remboursé par la SCOP en cas de départ. Les parts sont remboursées à la valeur nominale, sans plus-value.



Des sociétés financières dédiées aux développement des coopératives



Socoden

 Soutenir la trésorerie via des prêts participatifs

Scopinvest

 Fournir des ressources financières à long terme pour soutenir la croissance de l'activité

Aficoop

- Avance de fonds pour financer la reprise des actifs au moment de la reprise d'entreprise en difficulté auprès du tribunal ou de la transmission in boni
- Prêt d'honneur pour constituer le capital social dans le cadre de reprise d'entreprise in boni



SOCODEN:



- Socoden est un organisme de prêt qui intervient pour financer de la trésorerie des adhérents de la CG Scop
- Prêt participatif de 5 à 500 K€
- Socoden joue son rôle en apportant la première brique d'un tour de table auquel se joignent les partenaires financiers des coopératives



SCOPINVEST:



- Scopinvest pour renforcer la structure financière et faciliter le recours à l'emprunt bancaire, avec une rémunération indexée sur la performance de la coopérative
- Des interventions en Haut de Bilan (ou obligations) de 25 à 300 K€
- Scopinvest a pour objet de pallier temporairement les difficultés des associés salariés à souscrire au capital de leur coopérative



AFICOOP:

Prêt personnel pour constituer capital social

Apport salarie 400 € Prêt 3600 €

Remboursement 48 mois

Sans garantie sans intérêt



Bourses d'émergence Grand Est:

Quoi ?

Subvention individuelle du Conseil Régional Grand Est permettant de constituer du capital social pour les salariés repreneurs

Combien ?

Jusqu'à 4 000 €

Quelles conditions?

Abondement 1 € = 1 €
A chaque fois que le salarié apporte 1 €,
le Conseil Régional donne une subvention de 1 €
jusqu'à 4 000 €



Le financement des projets :

Constitution du capital social :

- Apport des salariés en numéraire
- Bourse d'émergence du Conseil Régional Grand Est
- AFICOOP : prêt personnel

Financement du besoin en Fonds de Roulement et des investissements :

Sociétés financières du mouvement coopératif

SOCODEN: prêt participatif, prêt participatif bonifié

SOFISCOP: cautionnement prêt bancaire

SCOPINVEST: financement haut de bilan: titres participatifs

IMPACT COOPERATIF: titres participatifs pour plus de 1 M€

Partenaires financiers

Banques coopératives

IDES: financement haut de bilan: titres participatifs

FRANCE ACTIVE : prêts et garantie bancaire



Exemple d'un projet de transmission :

Projet de transmission Activité de serrurerie et ferronnerie 5 salariés

Plan de financement:

- Besoins : 260 K€
- Ressources :
- Apport des salariés en numéraire : 26 K€
- Prêts personnels AFICOOP: 8 K€
- Bourses d'émergence : 12 K€
- Banque : 145 K€
- Champagne Ardenne Active : 25 K€
- SOCODEN : 25 K€



Exemple d'un projet de transmission :

Projet de transmission STARTUP ADOLESCENTE 49 salariés

Plan de financement:

- Besoins : 4 400 000 K€
- Ressources :
- Apport des salariés en numéraire : 200 K€
- Prêts personnels AFICOOP: 160 K€
- Bourses d'émergence : 180 K€
- Impact Coopératif : 1 200 K€
- SCOP INVEST : 260 K€
- Champagne Ardenne Active : 300 K€
- SOCODEN : 400 K€
- Banques : 1 700 K€





MERCI VOTRE ATTENTION!

Marie Madeleine MAUCOURT 06 86 42 27 10

mmmaucourt@scop.coop

UNION REGIONALE DES SCOP DE L'EST

5, Rue Morey 54000 Nancy

Tél: 03 83 37 47 80

Fax: 03 83 37 95 30

urest@scop.coop

la démocratie nous réussit

